

## Objectifs

- Maîtriser le contenu des réformes légales / réglementaires et des évolutions jurisprudentielles pour pouvoir les mettre en application rapidement.
- Faire le point sur le calendrier, l'état d'avancement des réformes et des derniers chantiers annoncés.
- Identifier les priorités et les enjeux de l'actualité sociale pour votre entreprise et la fonction RH.

## Participants / Prérequis

DRH, RRH, avocats, juristes en droit social, responsables formation, experts-comptables, responsables des services paie.

Prérequis : avoir des missions RH.

**Cette formation est en constante évolution, en fonction des différentes réformes qui seront prises courant 2023.**

### THEMES TRAITES

#### I. Actualité légale et réglementaire

##### A. **Loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 dite « loi pouvoir d'achat »**

- La « prime transport » renforcée est remplacée par une « indemnité carburant travailleurs » versée par l'État
- La prime de partage de la valeur succède à la PEPA
- Utilisation des titres-restaurants pour l'achat de tout produit alimentaire jusqu'au 31 décembre 2023
- Nouvelle déduction forfaitaire des cotisations patronales sur les heures supplémentaires
- La mise en place de l'intéressement facilitée dans les entreprises de moins de 50 salariés
- Revalorisation exceptionnelle anticipée de 4 % des prestations sociales

##### B. **Loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 dite « loi de finance rectificative »**

- Le renforcement de la prime transport et du forfait mobilités durables
- La hausse du plafond de défiscalisation des heures supplémentaires
- Dispositif de monétisation des jours de RTT ouvert jusqu'en 2025
- Titres-restaurant et frais de repas : revalorisation anticipée des limites d'exonération sociale et fiscale au 1er septembre 2022
- L'activité partielle « personnes vulnérables » est rétablie jusqu'au 31 janvier 2023

##### C. **Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « loi climat et résilience » : les décrets sont parus**

- Les thèmes présents dans la BDESE
- Décret d'application sur les indicateurs environnementaux devant figurer dans la BDESE

##### D. **Divers**

- Actualité du BOSS
- Nouveau calcul des IJSS en cas d'entrée d'un salarié au cours des 3 derniers mois de référence
- Neutralisation du PAS : tolérance applicable de 2019 à 2021 aux IJSS de temps partiel thérapeutique reconduite pour l'année 2022

- La résiliation des contrats de complémentaire santé étendue
- SMIC en DSN (allègements généraux)
- Bonus-malus chômage : La communication des taux est fixée
- La limite d'exonération des aides finançant des activités de services à la personne et de garde d'enfant est revalorisée (Arrêté du 9 août 2022)
- La protection sociale complémentaire : les délais de mise à jour à respecter

##### E. **Congés**

- Le congé proche aidant : le nouveau décret n°2022-1037 du 22 juillet 2022
- La déclaration des dates du congé de paternité à la caisse primaire d'assurance maladie est simplifiée depuis le 1er juillet 2022

##### F. **Le financement de l'alternance**

- Prolongation des aides exceptionnelles en faveur de l'alternance versés aux employeurs jusqu'au 31 décembre 2022.
- Aménagement de l'aide à l'embauche de demandeurs d'emploi de longue durée en contrat de professionnalisation

#### II. Focus – le renouvellement du comité social et économique

- L'hypothèse du vote électronique
- Le protocole d'accord préélectoral
- Les enjeux de représentativité

#### III. La jurisprudence significative et récente

##### A. **Les relations individuelles de travail**

- CDD
- Durée du travail
- Salaire
- Licenciement ou rupture du contrat de travail
- Divers

##### B. **Les relations collectives de travail**

## Moyens et méthodes pédagogiques

### En Présentiel :

Salle de formation, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

### En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel CISCO WEBEX (validé par le SILL -socle interministériel des logiciels libres) sur un serveur dédié. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

### En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC). Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présentielle, tout en ayant un formateur à distance. Cela offre la possibilité également d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les échanges. C'est un outil complet qui permet au formateur d'offrir une formation présentielle enrichie d'interactivités digitales.

## Evaluations

Tout d'abord, un **questionnaire de préformation** sera remis au candidat avant le démarrage de la formation. Le formateur évaluera les connaissances et compétences de chaque apprenant et réajustera ses modalités pédagogiques aux besoins. Une **évaluation sommative** clôturera la formation afin de vérifier la bonne acquisition des objectifs de stage. De plus, une **évaluation de satisfaction à « chaud »** puis **une à « froid »** à 2 mois seront à compléter par le participant pour nous faire part de son retour quant à la formation et à la mise en pratique des acquis dans son quotidien professionnel. Par ailleurs, les évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ». Cela nous permettra de réaliser des analyses de satisfaction ou d'obtention des résultats, de statistiques, de graphiques etc... en temps réel.

### **Intervenant :**

Avocat associé du cabinet Eole, est spécialisé en droit du travail et droit de la protection sociale. Il accompagne les entreprises en tant que conseil et dans leurs contentieux. Il intervient en tant que formateur en droit social.

**Modalités et délai d'accès :** Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront ([conseil@sesame-formation.re](mailto:conseil@sesame-formation.re)) / 02.62.22.02.02

Aucun délai n'est requis.

**Durée :** 1 jour en présentiel ou en distanciel, soit 7h de formation.

**Lieu et date(s) actualisé(s) :** cf site web : [www.sesame-formation.re](http://www.sesame-formation.re)

**Coût HT :**

Conditions tarifaires inter-entreprises : 750€ HT en présentiel / 700€HT en distanciel

Conditions tarifaires intra-entreprise (coût pédagogique/jour) : Nous contacter

**Accessibilité :**

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins.

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter nos 2 référents Handicap.

*Programme mis à jour en janvier 2022.*